



Hermance, le 11 septembre 2017

CONCERNE : Convocation officielle Assemblée générale ordinaire annuelle du FC Coheran

Chers membres,

L'assemblée générale ordinaire annuelle du FC Coheran se tiendra le **jeudi 12 octobre à 21h15** à la buvette du stade des Tattes.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée générale
2. Signature de la feuille de présence
3. Rapport du président
4. Rapport du Responsable Juniors
5. Rapport du Trésorier
6. Rapport des vérificateurs des comptes du FC Coheran pour la saison 2016-2017
7. Désignation des deux vérificateurs des comptes du FC Coheran pour la saison 2017-2018
8. Élection du président & du comité
9. Propositions individuelles & divers
10. Clôture de l'assemblée

Pour rappel, la présence lors de cette assemblée est obligatoire pour les membres de la 1ère équipe, 2ème équipe, Seniors + 30 & + 40.

Patrick Böhling
Président